ORGANISME DE FORMATION : TAHMIZIAN EDDY
FORMATEUR : TAHMIZIAN EDDY
Adr : 50 rue de BREST 69002 LYON
Tel : 0679865596
Mail : eddy.tahmizian@free.fr
SIRET : 52181958100021
DA : 84691497869
Site internet : eddytahmizian.wixsite.com/website

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce
et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)

Pour la société LIP LYON ELECTRICITE
PLOMBERIE - INDUSTRIE ET BATIMENT,
69 Rue Jean Zay, 69800 SAINT PRIEST
Tel : 04 81 13 33 91
SIRET : 98132333000853
Mail : orlane.dupras@groupelip.com

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Date : 29/09/2026

N°client :

FORMATION PRÉALABLE A L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
1	*Formation préalable à l'habilitation électrique* *H0V B2V BR BC en initiale d'un groupe de 2 salariés,* *en inter entreprise. Dans les locaux de la société COFIEM,* *221 All. de Fétan, 01600 Trévoux* *Durée de la formation 18H00 (sur 2 jours).* *Les 15 et 16/10/2026* *BOSLAND Stéphane LEVENEUR Anthony*	800 €	800 €
1	*Formation préalable à l'habilitation électrique* *H0V B2V BR BC en recyclage d'un salarié,* *en inter entreprise. Dans les locaux de la société COFIEM,* *221 All. de Fétan, 01600 Trévoux* *Durée de la formation 9H00 (sur 1 jour).* *Le 16/10/2026* *FOSTIER HUMBERT Rémy*	200 €	200 €

Total Hors Taxes *1 000 €*

TVA Non applicable, art. 293 B du CGI

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.
Cordialement,

Si ce devis vous convient, veuillez le retourner signé précédé de la mention :
"BON POUR ACCORD ET EXÉCUTION DU DEVIS"

Date : Signature :

Validité du devis : 1 mois
Conditions de règlement : le solde à la fin de la formation le 16/10/2026 et à la remise des documents obligatoires (attestation de fin de formation, émargement, évaluation théorique et pratique, reçu de recueil NFC18510 électricien, facture) Toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêts légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme de 40€ due au titre des frais de recouvrement.